



Capture enhancement reagent

Version 1.13

Numéro de la FDS:
10000010878

Date de révision: 06.07.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Capture enhancement reagent
Nom de la substance : Capture enhancement reagent
7037

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Réactif d'essai

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Janssen Diagnostics, LLC
700 US Highway Route 202
08869 South Raritan, NJ
US

Téléphone : +18778374339

Téléfax :

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : SDSJanssen@its.jnj.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC CH: +(41) 435 08 20 11
CHEMTREC International: +1 703 527 38 87

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Nocif R22: Nocif en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles sur les Dangers : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Capture enhancement reagent

Version 1.13

Numéro de la FDS:
10000010878

Date de révision: 06.07.2016

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Liquide

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
azoture de sodium	azide de so- dium 247-852-1	T+; R28 R32 N; R50-R53	Acute Tox.2; H300 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver abondamment à l'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 5 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Appeler immédiatement un médecin.

Capture enhancement reagent

Version 1.13

Numéro de la FDS:
100000010878

Date de révision: 06.07.2016

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : En cas de déversement accidentel, l'équipe de première intervention doit agir conformément à une analyse de risques et utiliser les équipements de protection individuelle appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Déversements de grande ampleur : Faire cesser l'écoulement. Absorber au moyen d'une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients dûment étiquetés.
Déversements de moyenne ampleur : Couvrir le produit déversé avec précaution au moyen d'une serviette ou d'un tampon absorbant.
Déversements de grande et petite envergures : Conserver dans un récipient fermé se prêtant à l'élimination. Traiter la

Capture enhancement reagent

Version 1.13

Numéro de la FDS:
100000010878

Date de révision: 06.07.2016

substance récupérée comme décrit à la section « Considérations relatives à l'élimination ».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour toute information concernant l'élimination, voir la section 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Donnée non disponible

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver sous clé. Tenir au frais.

Température de stockage : 2 - 8 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
azoture de sodium	azide de sodium	TWA	0,1 mg/m ³	2000/39/EC
Information sup-	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			

Capture enhancement reagent

Version 1.13

Numéro de la FDS:
10000010878

Date de révision: 06.07.2016

plémentaire	Indicatif			
azoture de sodium	azide de sodium	STEL	0,3 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif			
azoture de sodium	azide de sodium	VME (poussières inhalables)	0,2 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Voir aussi acide hydrazotique Occupational Safety and Health Administration			
azoture de sodium	azide de sodium	VLE (poussières inhalables)	0,4 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Voir aussi acide hydrazotique Occupational Safety and Health Administration			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit systématiquement se justifier par une analyse de risques. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Pas de précautions spéciales requises.

Protection des mains

Remarques : Gants jetables

Protection de la peau et du corps : Pas de précautions spéciales requises.

Protection respiratoire : Les mesures d'ingénierie doivent toujours être la principale méthode de contrôle de l'exposition.
Si un équipement de protection respiratoire est nécessaire pour certaines activités, son type ainsi que le facteur de protection correspondant dépendront de l'évaluation des risques et concentrations dans l'air, des dangers, des propriétés physiques et d'alerte des substances en présence
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné sur la base d'une analyse des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Capture enhancement reagent

Version 1.13

Numéro de la FDS:
100000010878

Date de révision: 06.07.2016

Couleur : clair
Odeur : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

azoture de sodium :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: 27 mg/kg

Capture enhancement reagent

Version 1.13

Numéro de la FDS:
100000010878

Date de révision: 06.07.2016

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Toxicity to reproduction/fertility

Donnée non disponible

Reprod.Tox./Development/Teratogenicity

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

azoture de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 4,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues : CI50 : 272 mg/l

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries lumines-

Capture enhancement reagent

Version 1.13

Numéro de la FDS:
100000010878

Date de révision: 06.07.2016

centes)): 38,5 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En conformité avec les règlements fédéraux, étatiques et locales.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Capture enhancement reagent

Version 1.13

Numéro de la FDS:
100000010878

Date de révision: 06.07.2016

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Autres réglementations : Réserve aux utilisateurs professionnels.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une analyse de la sécurité chimique n'est pas pertinente (mélange)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R28 : Très toxique en cas d'ingestion.
R32 : Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet pour phrase H

H300 Mortel en cas d'ingestion.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date and Number Formats

This document uses the following notation for printing dates and numbers:

Date:	Dec 31th, 2012	as	31.12.2012
Numeros:	123456,78	as	123.456,78

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport,



Capture enhancement reagent

Version 1.13

Numéro de la FDS:
10000010878

Date de révision: 06.07.2016

distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.



Nucleic acid dye

Version 1.12

Numéro de la FDS:
100000010877

Date de révision: 14.11.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Nucleic acid dye
Nom de la substance : Nucleic acid dye
7041

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Réactif d'essai

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Janssen Diagnostics, LLC
700 US Highway Route 202
08869 South Raritan, NJ
US

Téléphone : +18778374339

Téléfax :

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : SDSJanssen@its.jnj.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC CH: +(41) 435 08 20 11
CHEMTREC International: +1 703 527 38 87

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Sensibilisant R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Nucleic acid dye

Version 1.12

Numéro de la FDS:
10000010877

Date de révision: 14.11.2016

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence :

Prévention:
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection.

Intervention:
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Liquide

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-	mélange de: 5-chloro-2-	T; R23/24/25 C; R34	Acute Tox.3; H301 Acute Tox.3; H331	>= 0,0015 - < 0,06

Nucleic acid dye

Version 1.12

Numéro de la FDS:
100000010877

Date de révision: 14.11.2016

2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	R43 N; R50-R53	Acute Tox.3; H311 Skin Corr.1B; H314 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1; H317 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410
--	--	-------------------	---

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 5 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appro- : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

Nucleic acid dye

Version 1.12

Numéro de la FDS:
100000010877

Date de révision: 14.11.2016

priés

locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : En cas de déversement accidentel, l'équipe de première intervention doit agir conformément à une analyse de risques et utiliser les équipements de protection individuelle appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Déversements de grande ampleur : Faire cesser l'écoulement. Absorber au moyen d'une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients dûment étiquetés. Déversements de moyenne ampleur : Couvrir le produit déversé avec précaution au moyen d'une serviette ou d'un tampon absorbant. Déversements de grande et petite envergures : Conserver dans un récipient fermé se prêtant à l'élimination. Traiter la substance récupérée comme décrit à la section « Considérations relatives à l'élimination ».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour toute information concernant l'élimination, voir la section 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

Nucleic acid dye

Version 1.12

Numéro de la FDS:
100000010877

Date de révision: 14.11.2016

yeux.
Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Donnée non disponible

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver sous clé. Tenir au frais.

Température de stockage : 2 - 8 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	VME (poussières inhalables)	0,2 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques). Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-	mélange de: 5-chloro-2-	VLE (poussières inhalables)	0,4 mg/m ³	CH SUVA

Nucleic acid dye

Version 1.12

Numéro de la FDS:
100000010877

Date de révision: 14.11.2016

2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)			
Information supplémentaire	Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques). Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit systématiquement se justifier par une analyse de risques. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Pas de précautions spéciales requises.

Protection des mains

Remarques : Gants jetables

Protection de la peau et du corps : Pas de précautions spéciales requises.

Protection respiratoire : Les mesures d'ingénierie doivent toujours être la principale méthode de contrôle de l'exposition. Si un équipement de protection respiratoire est nécessaire pour certaines activités, son type ainsi que le facteur de protection correspondant dépendront de l'évaluation des risques et concentrations dans l'air, des dangers, des propriétés physiques et d'alerte des substances en présence. Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné sur la base d'une analyse des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Nucleic acid dye

Version 1.12

Numéro de la FDS:
100000010877

Date de révision: 14.11.2016

Couleur : clair, jaune clair
Odeur : inodore
pH : 7,5
Solubilité(s)
Hydrosolubilité : soluble

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) :

Nucleic acid dye

Version 1.12

Numéro de la FDS:
100000010877

Date de révision: 14.11.2016

- Toxicité aiguë par voie orale : Le composant/mélange est toxique après une seule ingestion.
Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008
- Toxicité aiguë par inhalation : Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.
Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.
Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) :

Espèce: Lapin

Résultat: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) :

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Toxicity to reproduction/fertility

Donnée non disponible

Reprod.Tox./Development/Teratogenicity

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nucleic acid dye

Version 1.12

Numéro de la FDS:
100000010877

Date de révision: 14.11.2016

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Toxicité pour les poissons : Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En conformité avec les règlements fédéraux, étatiques et locales.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

Nucleic acid dye

Version 1.12

Numéro de la FDS:
100000010877

Date de révision: 14.11.2016

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage
ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Autres réglementations : Réservez aux utilisateurs professionnels.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une analyse de la sécurité chimique n'est pas pertinente (mélange)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R23/24/25 : Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34 : Provoque des brûlures.

Nucleic acid dye

Version 1.12

Numéro de la FDS:
10000010877

Date de révision: 14.11.2016

- R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet pour phrase H

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H331 Toxique par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date and Number Formats

This document uses the following notation for printing dates and numbers:

Date:	Dec 31th, 2012	as	31.12.2012
Numeros:	123456,78	as	123.456,78

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Permeabilization reagent

Version 1.14

Numéro de la FDS:
10000010887

Date de révision: 08.11.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Permeabilization reagent
Nom de la substance : Permeabilization reagent
7038

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Réactif d'essai

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Janssen Diagnostics, LLC
700 US Highway Route 202
08869 South Raritan, NJ
US

Téléphone : +18778374339

Téléfax :

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : SDSJanssen@its.jnj.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC CH: +(41) 435 08 20 11
CHEMTREC International: +1 703 527 38 87

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Nocif R22: Nocif en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles sur les Dangers : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Permeabilization reagent

Version 1.14

Numéro de la FDS:
10000010887

Date de révision: 08.11.2016

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Liquide

Composants dangereux

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver abondamment à l'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 5 minutes.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Permeabilization reagent

Version 1.14

Numéro de la FDS:
100000010887

Date de révision: 08.11.2016

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : En cas de déversement accidentel, l'équipe de première intervention doit agir conformément à une analyse de risques et utiliser les équipements de protection individuelle appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Déversements de grande ampleur : Faire cesser l'écoulement. Absorber au moyen d'une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients dûment étiquetés.
Déversements de moyenne ampleur : Couvrir le produit déversé avec précaution au moyen d'une serviette ou d'un tampon absorbant.
Déversements de grande et petite envergures : Conserver dans un récipient fermé se prêtant à l'élimination. Traiter la substance récupérée comme décrit à la section « Considérations relatives à l'élimination ».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour toute information concernant l'élimination, voir la section 13

Permeabilization reagent

Version 1.14

Numéro de la FDS:
10000010887

Date de révision: 08.11.2016

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Donnée non disponible

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver sous clé. Tenir au frais.

Température de stockage : 2 - 8 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
azoture de sodium	azide de sodium	TWA	0,1 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif			
azoture de sodium	azide de sodium	STEL	0,3 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif			
azoture de sodium	azide de	VME (poussières	0,2 mg/m ³	CH SUVA

Permeabilization reagent

Version 1.14

Numéro de la FDS:
10000010887

Date de révision: 08.11.2016

	sodium	inhalables)		
Information supplémentaire	Voir aussi acide hydrazotique Occupational Safety and Health Administration			
azoture de sodium	azide de sodium	VLE (poussières inhalables)	0,4 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	Voir aussi acide hydrazotique Occupational Safety and Health Administration			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit systématiquement se justifier par une analyse de risques. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Pas de précautions spéciales requises.

Protection des mains

Remarques : Gants jetables

Protection de la peau et du corps : Pas de précautions spéciales requises.

Protection respiratoire : Les mesures d'ingénierie doivent toujours être la principale méthode de contrôle de l'exposition.
Si un équipement de protection respiratoire est nécessaire pour certaines activités, son type ainsi que le facteur de protection correspondant dépendront de l'évaluation des risques et concentrations dans l'air, des dangers, des propriétés physiques et d'alerte des substances en présence
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné sur la base d'une analyse des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : clair

Odeur : inodore

pH : 7,5

Permeabilization reagent

Version 1.14

Numéro de la FDS:
100000010887

Date de révision: 08.11.2016

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : soluble

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes
Agents réducteurs
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Permeabilization reagent

Version 1.14

Numéro de la FDS:
100000010887

Date de révision: 08.11.2016

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Toxicity to reproduction/fertility

Donnée non disponible

Reprod.Tox./Development/Teratogenicity

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable

Permeabilization reagent

Version 1.14

Numéro de la FDS:
100000010887

Date de révision: 08.11.2016

(vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En conformité avec les règlements fédéraux, étatiques et locales.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable



Permeabilization reagent

Version 1.14

Numéro de la FDS:
100000010887

Date de révision: 08.11.2016

Autres réglementations : Réservé aux utilisateurs professionnels.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une analyse de la sécurité chimique n'est pas pertinente (mélange)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date and Number Formats

This document uses the following notation for printing dates and numbers:

Date:	Dec 31th, 2012	as	31.12.2012
Numeros:	123456,78	as	123.456,78

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.



Nucleic acid dye

Version 1.12

Numéro de la FDS:
10000010877

Date de révision: 14.11.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Nucleic acid dye
Nom de la substance : Nucleic acid dye
7041

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Réactif d'essai

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Janssen Diagnostics, LLC
700 US Highway Route 202
08869 South Raritan, NJ
US

Téléphone : +18778374339

Téléfax :

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : SDSJanssen@its.jnj.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC CH: +(41) 435 08 20 11
CHEMTREC International: +1 703 527 38 87

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Sensibilisant R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Nucleic acid dye

Version 1.12

Numéro de la FDS:
10000010877

Date de révision: 14.11.2016

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence :

Prévention:
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection.

Intervention:
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Liquide

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-	mélange de: 5-chloro-2-	T; R23/24/25 C; R34	Acute Tox.3; H301 Acute Tox.3; H331	>= 0,0015 - < 0,06

Nucleic acid dye

Version 1.12

Numéro de la FDS:
100000010877

Date de révision: 14.11.2016

2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	R43 N; R50-R53	Acute Tox.3; H311 Skin Corr.1B; H314 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1; H317 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410
--	--	-------------------	---

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 5 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appro- : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

Nucleic acid dye

Version 1.12

Numéro de la FDS:
100000010877

Date de révision: 14.11.2016

priés

locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : En cas de déversement accidentel, l'équipe de première intervention doit agir conformément à une analyse de risques et utiliser les équipements de protection individuelle appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Déversements de grande ampleur : Faire cesser l'écoulement. Absorber au moyen d'une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients dûment étiquetés.
Déversements de moyenne ampleur : Couvrir le produit déversé avec précaution au moyen d'une serviette ou d'un tampon absorbant.
Déversements de grande et petite envergures : Conserver dans un récipient fermé se prêtant à l'élimination. Traiter la substance récupérée comme décrit à la section « Considérations relatives à l'élimination ».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour toute information concernant l'élimination, voir la section 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

Nucleic acid dye

Version 1.12

Numéro de la FDS:
100000010877

Date de révision: 14.11.2016

yeux.
Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Donnée non disponible

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver sous clé. Tenir au frais.

Température de stockage : 2 - 8 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	VME (poussières inhalables)	0,2 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques). Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-	mélange de: 5-chloro-2-	VLE (poussières inhalables)	0,4 mg/m ³	CH SUVA

Nucleic acid dye

Version 1.12

Numéro de la FDS:
100000010877

Date de révision: 14.11.2016

2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)			
Information supplémentaire	Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques). Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit systématiquement se justifier par une analyse de risques. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Pas de précautions spéciales requises.

Protection des mains

Remarques : Gants jetables

Protection de la peau et du corps : Pas de précautions spéciales requises.

Protection respiratoire : Les mesures d'ingénierie doivent toujours être la principale méthode de contrôle de l'exposition. Si un équipement de protection respiratoire est nécessaire pour certaines activités, son type ainsi que le facteur de protection correspondant dépendront de l'évaluation des risques et concentrations dans l'air, des dangers, des propriétés physiques et d'alerte des substances en présence. Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné sur la base d'une analyse des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Nucleic acid dye

Version 1.12

Numéro de la FDS:
100000010877

Date de révision: 14.11.2016

Couleur : clair, jaune clair
Odeur : inodore
pH : 7,5
Solubilité(s)
Hydrosolubilité : soluble

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) :

Nucleic acid dye

Version 1.12

Numéro de la FDS:
100000010877

Date de révision: 14.11.2016

- Toxicité aiguë par voie orale : Le composant/mélange est toxique après une seule ingestion.
Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008
- Toxicité aiguë par inhalation : Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.
Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.
Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) :

Espèce: Lapin

Résultat: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) :

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Toxicity to reproduction/fertility

Donnée non disponible

Reprod.Tox./Development/Teratogenicity

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nucleic acid dye

Version 1.12

Numéro de la FDS:
100000010877

Date de révision: 14.11.2016

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Toxicité pour les poissons : Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En conformité avec les règlements fédéraux, étatiques et locales.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

Nucleic acid dye

Version 1.12

Numéro de la FDS:
100000010877

Date de révision: 14.11.2016

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage
ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Autres réglementations : Réservé aux utilisateurs professionnels.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une analyse de la sécurité chimique n'est pas pertinente (mélange)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R23/24/25 : Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34 : Provoque des brûlures.

Nucleic acid dye

Version 1.12

Numéro de la FDS:
100000010877

Date de révision: 14.11.2016

- R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet pour phrase H

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H331 Toxique par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date and Number Formats

This document uses the following notation for printing dates and numbers:

Date:	Dec 31th, 2012	as	31.12.2012
Numeros:	123456,78	as	123.456,78

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Cell fixative

Version 1.13

Numéro de la FDS:
100000010702

Date de révision: 15.11.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Cell fixative
Nom de la substance : Cell fixative
7042

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Réactif d'essai

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Janssen Diagnostics, LLC
700 US Highway Route 202
08869 South Raritan, NJ
US

Téléphone : +18778374339

Téléfax :

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : SDSJanssen@its.jnj.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC CH: +(41) 435 08 20 11
CHEMTREC International: +1 703 527 38 87

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Nocif R22: Nocif en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.
Informations Additionnelles sur les Dangers : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement

Cell fixative

Version 1.13

Numéro de la FDS:
100000010702

Date de révision: 15.11.2016

(CE) No. 1272/2008.

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence :

Prévention:
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection.

Intervention:
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

IMIDUREA

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Liquide

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
IMIDUREA	39236-46-9	Xi; R43	Skin Sens.1; H317	>= 1 - < 10

Cell fixative

Version 1.13

Numéro de la FDS:
10000010702

Date de révision: 15.11.2016

254-372-6

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver abondamment à l'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

Cell fixative

Version 1.13

Numéro de la FDS:
100000010702

Date de révision: 15.11.2016

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : En cas de déversement accidentel, l'équipe de première intervention doit agir conformément à une analyse de risques et utiliser les équipements de protection individuelle appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Déversements de grande ampleur : Faire cesser l'écoulement. Absorber au moyen d'une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients dûment étiquetés.
Déversements de moyenne ampleur : Couvrir le produit déversé avec précaution au moyen d'une serviette ou d'un tampon absorbant.
Déversements de grande et petite envergures : Conserver dans un récipient fermé se prêtant à l'élimination. Traiter la substance récupérée comme décrit à la section « Considérations relatives à l'élimination ».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour toute information concernant l'élimination, voir la section 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Donnée non disponible

Cell fixative

Version 1.13

Numéro de la FDS:
10000010702

Date de révision: 15.11.2016

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver sous clé. Tenir au frais.

Température de stockage : 2 - 8 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
azoture de sodium	azide de sodium	TWA	0,1 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif			
azoture de sodium	azide de sodium	STEL	0,3 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif			
azoture de sodium	azide de sodium	VME (poussières inhalables)	0,2 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Voir aussi acide hydrazotique Occupational Safety and Health Administration			
azoture de sodium	azide de sodium	VLE (poussières inhalables)	0,4 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Voir aussi acide hydrazotique Occupational Safety and Health Administration			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit systématiquement se justifier par une analyse de risques. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Équipement de protection individuelle

Cell fixative

Version 1.13

Numéro de la FDS:
100000010702

Date de révision: 15.11.2016

Protection des yeux	: Pas de précautions spéciales requises.
Protection des mains	
Remarques	: Gants jetables
Protection de la peau et du corps	: Pas de précautions spéciales requises.
Protection respiratoire	: Les mesures d'ingénierie doivent toujours être la principale méthode de contrôle de l'exposition. Si un équipement de protection respiratoire est nécessaire pour certaines activités, son type ainsi que le facteur de protection correspondant dépendront de l'évaluation des risques et concentrations dans l'air, des dangers, des propriétés physiques et d'alerte des substances en présence Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Mesures de protection	: Le type d'équipement de protection doit être sélectionné sur la base d'une analyse des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: clair
Odeur	: inodore
pH	: 7,5
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: soluble

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

Cell fixative

Version 1.13

Numéro de la FDS:
100000010702

Date de révision: 15.11.2016

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes
Agents réducteurs
Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

IMIDUREA :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: 11.300 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: > 5,5 mg/l
Durée d'exposition: 1 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Lapin: > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

IMIDUREA :

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Cell fixative

Version 1.13

Numéro de la FDS:
10000010702

Date de révision: 15.11.2016

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

IMIDUREA :

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

IMIDUREA :

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: Test de Maximalisation

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL) chez la souris

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants:

IMIDUREA :

Génotoxicité in vitro : Type: Test de Ames
avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
BPL: oui

: Type: Test d'aberration chromosomique in vitro
avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type: Test du micronoyau
Espèce utilisée pour le test: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Composants:

IMIDUREA :

Cancérogénicité - Evaluation : Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicity to reproduction/fertility

Donnée non disponible

Reprod.Tox./Development/Teratogenicity

Cell fixative

Version 1.13

Numéro de la FDS:
100000010702

Date de révision: 15.11.2016

Composants:

IMIDUREA :

Tératogénicité - Evaluation : Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

IMIDUREA :

Rat: NOAEL: 200 mg/kg

LOAEL: 500 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Lapin: NOAEL: 200 mg/kg

Voie d'application: Dermale

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

IMIDUREA:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

IMIDUREA:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

IMIDUREA:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Cell fixative

Version 1.13

Numéro de la FDS:
100000010702

Date de révision: 15.11.2016

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

IMIDUREA:

Répartition entre les compar- : Remarques: Donnée non disponible
timents environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

Composants:

IMIDUREA:

Evaluation : Pas d'information disponible..

12.6 Autres effets néfastes

Composants:

IMIDUREA:

Information écologique sup- : Donnée non disponible
plémentaire

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En conformité avec les règlements fédéraux, étatiques et locales.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Cell fixative

Version 1.13

Numéro de la FDS:
100000010702

Date de révision: 15.11.2016

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Autres réglementations : Réserve aux utilisateurs professionnels.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une analyse de la sécurité chimique n'est pas pertinente (mélange)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Texte complet pour phrase H

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Date and Number Formats

This document uses the following notation for printing dates and numbers:

Date:	Dec 31th, 2012	as	31.12.2012
Numeros:	123456,78	as	123.456,78

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des



Cell fixative

Version 1.13

Numéro de la FDS:
10000010702

Date de révision: 15.11.2016

spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Version 1.2

Numéro de la FDS:
100000013033

Date de révision: 06.12.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom de la substance : Staining Reagent

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Réactif d'essai

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Janssen Pharmaceutica NV
Turnhoutseweg 30
2340 Beerse
Belgique

Téléphone : +3214602111

Téléfax : +3214602841

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : SDSJanssen@its.jnj.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC CH: +(41) 435 08 20 11
CHEMTREC International: +1 703 527 38 87

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Nocif R22: Nocif en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles sur les Dangers : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Version 1.2

Numéro de la FDS:
100000013033

Date de révision: 06.12.2016

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Liquide

Composants dangereux

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver abondamment à l'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 5 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Version 1.2

Numéro de la FDS:
100000013033

Date de révision: 06.12.2016

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : En cas de déversement accidentel, l'équipe de première intervention doit agir conformément à une analyse de risques et utiliser les équipements de protection individuelle appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Déversements de grande ampleur : Faire cesser l'écoulement. Absorber au moyen d'une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients dûment étiquetés.
Déversements de moyenne ampleur : Couvrir le produit déversé avec précaution au moyen d'une serviette ou d'un tampon absorbant.
Déversements de grande et petite envergures : Conserver

Version 1.2

Numéro de la FDS:
100000013033

Date de révision: 06.12.2016

dans un récipient fermé se prêtant à l'élimination. Traiter la substance récupérée comme décrit à la section « Considérations relatives à l'élimination ».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour toute information concernant l'élimination, voir la section 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Donnée non disponible

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver sous clé. Tenir au frais.

Température de stockage : 2 - 8 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposi-	Paramètres de contrôle	Base
------------	---------	--------------------------------	------------------------	------

Version 1.2

Numéro de la FDS:
100000013033

Date de révision: 06.12.2016

		tion)		
azoture de sodium	26628-22-8	TWA	0,1 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif			
azoture de sodium	26628-22-8	STEL	0,3 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif			
azoture de sodium	26628-22-8	VME (poussières inhalables)	0,2 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Voir aussi acide hydrazotique Occupational Safety and Health Administration			
azoture de sodium	26628-22-8	VLE (poussières inhalables)	0,4 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Voir aussi acide hydrazotique Occupational Safety and Health Administration			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit systématiquement se justifier par une analyse de risques. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Pas de précautions spéciales requises.

Protection de la peau et du corps : Pas de précautions spéciales requises.

Protection respiratoire : Les mesures d'ingénierie doivent toujours être la principale méthode de contrôle de l'exposition.
Si un équipement de protection respiratoire est nécessaire pour certaines activités, son type ainsi que le facteur de protection correspondant dépendront de l'évaluation des risques et concentrations dans l'air, des dangers, des propriétés physiques et d'alerte des substances en présence
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné sur la base d'une analyse des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Version 1.2

Numéro de la FDS:
100000013033

Date de révision: 06.12.2016

Couleur : pourpre

Odeur : inodore

pH : 7,5

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : soluble

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes
Agents réducteurs
Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Version 1.2

Numéro de la FDS:
100000013033

Date de révision: 06.12.2016

Toxicité aiguë

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Toxicity to reproduction/fertility

Donnée non disponible

Reprod.Tox./Development/Teratogenicity

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Version 1.2

Numéro de la FDS:
100000013033

Date de révision: 06.12.2016

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

- Evaluation :
- : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..
 - : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit :
- : En conformité avec les règlements fédéraux, étatiques et locales.
- Emballages contaminés :
- : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Version 1.2

Numéro de la FDS:
100000013033

Date de révision: 06.12.2016

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Autres réglementations : Réserve aux utilisateurs professionnels.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une analyse de la sécurité chimique n'est pas pertinente (mélange)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date and Number Formats

This document uses the following notation for printing dates and numbers:

Date: Dec 31th, 2012 as 31.12.2012



Version 1.2

Numéro de la FDS:
100000013033

Date de révision: 06.12.2016

Numeros:

123456,78

as

123.456,78

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Anti-CD-146 ferrofluid

Version 1.15

Numéro de la FDS:
100000011116

Date de révision: 19.11.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Anti-CD-146 ferrofluid
Nom de la substance : Anti-CD-146 ferrofluid
7035

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Réactif d'essai

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Janssen Diagnostics, LLC
700 US Highway Route 202
08869 South Raritan, NJ
US

Téléphone : +18778374339

Téléfax :

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : SDSJanssen@its.jnj.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC CH: +(41) 435 08 20 11
CHEMTREC International: +1 703 527 38 87

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Sensibilisant R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Anti-CD-146 ferrofluid

Version 1.15

Numéro de la FDS:
10000011116

Date de révision: 19.11.2016

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence :

Prévention:
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection.

Intervention:
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Liquide

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-	55965-84-9	T; R23/24/25 C; R34	Acute Tox.3; H301 Acute Tox.3; H331	>= 0,0015 - < 0,01

Anti-CD-146 ferrofluid

Version 1.15

Numéro de la FDS:
10000011116

Date de révision: 19.11.2016

2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)		R43 N; R50-R53	Acute Tox.3; H311 Skin Corr.1B; H314 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1; H317 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :				
Anti-CD146 mouse mAb conjugated to Ferrofluid	Non attribuée			>= 0,01 - < 0,1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 5 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Anti-CD-146 ferrofluid

Version 1.15

Numéro de la FDS:
10000011116

Date de révision: 19.11.2016

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : En cas de déversement accidentel, l'équipe de première intervention doit agir conformément à une analyse de risques et utiliser les équipements de protection individuelle appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Déversements de grande ampleur : Faire cesser l'écoulement. Absorber au moyen d'une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients dûment étiquetés.
Déversements de moyenne ampleur : Couvrir le produit déversé avec précaution au moyen d'une serviette ou d'un tampon absorbant.
Déversements de grande et petite envergures : Conserver dans un récipient fermé se prêtant à l'élimination. Traiter la substance récupérée comme décrit à la section « Considérations relatives à l'élimination ».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour toute information concernant l'élimination, voir la section 13

Anti-CD-146 ferrofluid

Version 1.15

Numéro de la FDS:
10000011116

Date de révision: 19.11.2016

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Donnée non disponible
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver sous clé. Tenir au frais.
- Température de stockage : 2 - 8 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Anti-CD146 mouse mAb conjugated to Ferrofluid		PBOEL-HHC	2	J&J OEL/PBOEL HHC
Information supplémentaire	J&J applique une notation progressive des dangers : PBOEL HHC. La présente substance est classée PBOEL HHC 2 par J&J. Ceci signifie que la LEP est estimée entre 20 et 100 µg/m3			
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-	55965-84-9	VME (poussières inhalables)	0,2 mg/m3	CH SUVA

Anti-CD-146 ferrofluid

Version 1.15

Numéro de la FDS:
10000011116

Date de révision: 19.11.2016

one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)				
Information supplémentaire	Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques). Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	VLE (poussières inhalables)	0,4 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques). Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit systématiquement se justifier par une analyse de risques. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Pas de précautions spéciales requises.

Protection des mains

Remarques : Gants jetables

Protection de la peau et du corps : Pas de précautions spéciales requises.

Protection respiratoire : Les mesures d'ingénierie doivent toujours être la principale méthode de contrôle de l'exposition.
Si un équipement de protection respiratoire est nécessaire pour certaines activités, son type ainsi que le facteur de protection correspondant dépendront de l'évaluation des risques et concentrations dans l'air, des dangers, des propriétés physiques et d'alerte des substances en présence
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné sur la base d'une analyse des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Anti-CD-146 ferrofluid

Version 1.15

Numéro de la FDS:
100000011116

Date de révision: 19.11.2016

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : brun

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) :

Anti-CD-146 ferrofluid

Version 1.15

Numéro de la FDS:
100000011116

Date de révision: 19.11.2016

- Toxicité aiguë par voie orale : Le composant/mélange est toxique après une seule ingestion.
Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008
- Toxicité aiguë par inhalation : Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.
Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.
Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) :

Espèce: Lapin

Résultat: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) :

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Toxicity to reproduction/fertility

Donnée non disponible

Reprod.Tox./Development/Teratogenicity

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Anti-CD-146 ferrofluid

Version 1.15

Numéro de la FDS:
10000011116

Date de révision: 19.11.2016

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Toxicité pour les poissons : Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En conformité avec les règlements fédéraux, étatiques et locales.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

Anti-CD-146 ferrofluid

Version 1.15

Numéro de la FDS:
100000011116

Date de révision: 19.11.2016

agrée pour le traitement des déchets à des fins de recyclage
ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Autres réglementations : Réserve aux utilisateurs professionnels.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une analyse de la sécurité chimique n'est pas pertinente (mélange)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R23/24/25 : Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34 : Provoque des brûlures.



Anti-CD-146 ferrofluid

Version 1.15

Numéro de la FDS:
10000011116

Date de révision: 19.11.2016

- R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet pour phrase H

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H331 Toxique par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date and Number Formats

This document uses the following notation for printing dates and numbers:

Date:	Dec 31th, 2012	as	31.12.2012
Numeros:	123456,78	as	123.456,78

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.